

INSTALLATION DU COMITÉ



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATION DU COMITE SUP'EMPLOI

SOMMAIRE

Les enjeux du comité Sup'Emploi	p.2
Les missions du comité Sup'Emploi	p.4
• Anticiper les métiers et formations de demain : l'informatique et le numérique	p.4
• Agir pour l'insertion professionnelle : développement de l'alternance, des stages encadrés	p.6
• Développer la contribution de l'enseignement supérieur au marché de la formation tout au long de la vie	p.8
Composition et organisation du comité Sup'Emploi	p.10

« L'enseignement supérieur est au service des jeunes et de leur avenir. Il porte aussi une responsabilité vis-à-vis de la société et de ses besoins en emplois, en qualification, en innovation. Mon ambition, celle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, c'est d'inscrire l'action de l'enseignement supérieur et de la recherche au cœur du projet de redressement économique national que conduit le Gouvernement »

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

LES ENJEUX DU COMITE SUP'EMPLOI

UN ENJEU COMMUN : L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Dans un contexte de chômage élevé, notamment pour les jeunes, l'insertion professionnelle et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur sont plus que jamais des priorités.

Une étude récente de l'INSEE (décembre 2013) le montre : les diplômés sont la meilleure garantie d'une insertion professionnelle.

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche fait des propositions pour améliorer l'insertion des étudiants. Elle met en place des dispositions pour donner à tous les étudiants les meilleures chances de réussite en les préparant à la fois à un métier d'avenir et en leur dispensant un socle de connaissances, des méthodes de travail solides pour les préparer aux mutations des métiers, de plus en plus rapides. La réussite en licence est dans cet esprit une priorité, avec une spécialisation progressive, des méthodes pédagogiques innovantes, le développement de l'alternance, des stages encadrés et de l'entrepreneuriat étudiant.

La mobilisation des compétences des partenaires socio-économiques, le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'entreprise, sont indispensables pour améliorer l'insertion des jeunes mais aussi placer l'insertion au cœur même de la conception de l'offre de formation.

Enquête INSEE - décembre 2013 –

Selon l'enquête de l'INSEE, « en temps de crise, avoir un diplôme protège les jeunes contre le chômage, presque cinq fois plus important chez ceux qui n'en ont pas, spécialement les jeunes issus d'un milieu défavorisé ou de l'immigration ».

En 2012, le taux de chômage constaté chez les non-diplômés, un à quatre ans après la fin de leurs études, était de 47%, contre 10% chez les diplômés du supérieur.

LA FORMATION, LEVIER DU REDRESSEMENT ECONOMIQUE, DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI

Nos sociétés développées font face à des changements rapides et profonds, avec des enjeux sociaux, environnementaux, économiques inédits. Face à ces défis, la formation joue un rôle de premier plan dans le redressement du pays et dans sa capacité à faire face aux mutations en cours et, surtout, à les anticiper.

Les pays qui s'en sortent le mieux, notamment les pays émergents ou les BRICS *, sont ceux qui investissent massivement dans la formation et la recherche pour soutenir la croissance et l'emploi. En Corée, par exemple, la part du PIB consacrée à la recherche et à l'enseignement supérieur est de 4,3% (2,2% en France), et ce pays compte déjà 3,3 millions d'étudiant-e-s (2,4 millions seulement en France, pour une population comparable). Et la dynamique est la même en Inde, au Japon et au Brésil.

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche a posé les bases de cette nouvelle stratégie au service de la compétitivité, de la compétitivité qualité, la seule durable. Le lien formation-emploi est au cœur de cette refondation : formation initiale comme formation tout au long de la vie pour améliorer la qualification et adapter les compétences aux évolutions et besoins du monde du travail.

UN DIALOGUE RENFORCE POUR ANTICIPER LES METIERS ET FORMATIONS DE DEMAIN

Plus que jamais l'université de tous les savoirs doit aussi être celle de tous les métiers. La loi du 22 juillet 2013 est une loi d'ouverture, de dialogue, de décroisement.

Alors que le Gouvernement a lancé 34 filières industrielles, 10 axes de recherche dans l'Agenda stratégique de la recherche, 7 priorités dans le rapport Lauvergeon, renforcer le dialogue formation-emploi entre les acteurs de l'enseignement supérieur et le monde socio-économique est une nécessité pour préparer l'après-crise.

C'est une nécessité pour anticiper les mutations des filières (numérique, chimie verte, médecine personnalisée...), préparer aux métiers et emplois de demain.

C'est une nécessité pour mieux armer les jeunes qui entrent sur le marché du travail, pour en faire les acteurs d'une société de progrès et d'innovation. C'est en effet au sein des universités, des écoles que se conçoivent les emplois, les métiers, les savoirs et les compétences de demain.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le dialogue renouvelé entre le monde de l'enseignement supérieur et le monde socio-économique au sein du comité Sup'Emploi est conçu comme une aide à la décision politique. Le comité rendra des avis et propositions à l'attention de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur les thèmes relevant de son champ de compétence, qui sont définis soit par lettre de mission, soit par la commission elle-même dans le cadre d'autosaisines.

Afin de lancer les travaux de la commission, une première lettre de mission identifie pour l'année 2013 trois sujets prioritaires, en réponse à certains des enjeux du débat public, et en lien avec l'actualité législative :

- Anticiper les métiers et les formations de demain : les enjeux du numérique
- Agir pour l'insertion professionnelle : développer l'alternance dans l'enseignement supérieur
- Placer l'enseignement supérieur au cœur de la formation tout au long de la vie

ANTICIPER LES METIERS ET LES FORMATIONS DE DEMAIN : LES ENJEUX DU NUMERIQUE

Rendu des travaux : printemps 2014

➤ LE CONTEXTE

Le numérique est une filière créatrice d'emplois avec des perspectives de 35 000 créations d'emplois en France d'ici 2018, soit 7 000 par an liés à la transformation numérique dans l'industrie et les services : usine du futur connectée, big data, cybersécurité, métiers de l'édition logicielle, des jeux vidéo, de l'e-commerce, du web, de l'e-éducation... C'est aussi une filière qui manque de compétences.

Par ailleurs, la filière numérique est une filière où les mutations technologiques sont rapides. Cela demande à la fois un travail d'anticipation et d'adaptation permanent de la part de l'offre de formation de l'enseignement supérieur et un accompagnement des salariés pour la formation tout au long de la vie. C'est un enjeu majeur pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui s'inscrit dans le cadre de la bataille pour l'emploi pour laquelle tout le Gouvernement est mobilisé.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donc souhaité que le comité Sup'Emploi fasse un état des lieux de la situation de l'emploi, de l'évolution des métiers et des besoins en formation de ce secteur. Il est en effet indispensable d'intégrer dans les formations supérieures les évolutions profondes qu'engendre le développement de la filière informatique et numérique.

➤ LES ENJEUX

Dans le cadre de ses travaux sur ce sujet, le comité Sup'Emploi sera notamment amené à s'interroger sur les enjeux suivants :

- Dans quelle mesure l'enseignement supérieur (et en particulier les écoles d'ingénieurs et les universités) répond-il aux besoins du secteur, qu'il s'agisse des formations aux nouveaux métiers ou de l'acquisition des compétences numériques exigées par de nombreux secteurs professionnels ?
- Quelle stratégie de formation numérique pour les établissements d'enseignement supérieur ? Quelles formations convient-t-il de développer ?
- Comment améliorer la définition des besoins professionnels et renforcer la co-conception des formations ?
- Quelle réponse des établissements d'enseignement supérieurs aux enjeux de formation tout au long de la vie dans le secteur, afin d'éviter l'obsolescence des compétences ? Quelle part pour l'enseignement supérieur diplômant, quelle part pour les organismes de formation des branches, dans l'accompagnement des salariés tout au long de leur carrière ?
- Comment améliorer la féminisation du secteur et préserver son rôle d'intégrateur social ?

➤ CHIFFRES CLES : ETAT DES LIEUX DU SECTEUR

- environ 330 000 salariés
- environ 100 000 offres d'emplois diffusées depuis 2010
- environ 15% de ces offres étaient des créations nettes, soit 15 000 créations d'emploi en 3 ans
- Une très grande majorité de CDI : au moins 90%
- Une très grande majorité de cadres : au moins 80%
- Une très grande majorité d'hommes : au moins 70%
- Un recrutement majoritairement de bac+2 à bac+5
- Un âge moyen de 35 ans
- Un système éducatif supérieur qui forme de 16 000 ingénieurs informaticiens par an

Source : Contrat d'Etude Prospective numérique de la branche Syntec numérique

AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE : DEVELOPPER L'ALTERNANCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rendu des travaux : printemps 2014

➤ LE CONTEXTE

L'alternance est au cœur des enjeux du renforcement des liens entre formation et emploi, nécessaire pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et la compétitivité des entreprises en répondant à leurs besoins de qualifications.

Développer l'alternance, c'est un des leviers de la priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République et le Gouvernement : assurer la réussite de tous les jeunes, favoriser leur insertion, contribuer au redressement productif. Le rapport Gallois et décision 23 du Pacte pour la compétitivité ont fixé l'objectif de 500 000 apprentis en 2017. Cet objectif de développement de l'apprentissage équilibré à tous les niveaux de formations guide la réforme en cours.

Si l'alternance est une modalité de formation développée à l'origine pour les niveaux de formation IV et V, elle a fait ses preuves sur les segments les plus élevés de l'appareil de formation : STS, DUT, licence pro, masters, écoles d'ingénieurs et de management, doctorat. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur participe d'ailleurs à la revalorisation de son image auprès des jeunes. Il correspond également à un enjeu de compétitivité et à des besoins de qualifications de haut niveau identifiés par certaines branches professionnelles.

L'alternance est une modalité pédagogique reposant sur l'application en entreprise des savoirs acquis et sur l'acquisition de compétences en milieu professionnel. Elle convient, par sa pédagogie particulière, à des jeunes peu adaptés à un enseignement purement théorique et conceptuel et contribue par là-même à l'objectif de réussite pour tous. Elle renforce également les échanges indispensables entre le monde de l'entreprise et l'université, et facilite l'insertion professionnelle des diplômés. Elle permet enfin à des jeunes souvent issus de milieux modestes de poursuivre des études, notamment en leur assurant un revenu.

Le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur a fait l'objet d'engagements répétés du Président de la République et du Gouvernement. L'objectif est de parvenir au doublement du nombre d'alternants dans l'enseignement supérieur d'ici 2020 : 300 000 étudiants en alternance, soit 1 étudiant sur 6.

Pour y parvenir, la loi du 22 juillet 2013 reconnaît pour la première fois l'alternance comme une voie de formation à part entière dans l'enseignement supérieur. Mais il est désormais nécessaire de déterminer les conditions de ce développement, en analysant notamment ses forces et ses faiblesses, tant au niveau des entreprises (notamment des PME) que des établissements d'enseignement supérieur et de mieux évaluer la demande. L'alternance doit devenir une pratique intégrée dans les études et les formations supérieures en France.

➤ LES ENJEUX

Dans le cadre de ses travaux sur ce sujet, le comité Sup'Emploi sera notamment amené à s'interroger sur les enjeux suivants :

- les conditions de mise en œuvre d'un doublement du nombre d'étudiants alternants dans l'enseignement supérieur à l'horizon 2020
- l'identification des besoins économiques et pédagogiques en matière d'apprentissage dans le supérieur, notamment en proposant des secteurs prioritaires pour son développement. Il pourra notamment être utile d'étudier la possibilité du développement de logiques de filières de formation en apprentissage
- l'analyse des forces mais aussi des freins au développement de l'alternance dans le supérieur, en particulier l'inégale répartition de l'offre de formation en alternance, les faiblesses de son organisation dans les universités, ou encore la reconnaissance de l'investissement des équipes pédagogiques dans son développement
- les moyens d'articuler formation initiale (apprentissage) et formation continue (contrat de professionnalisation) dans une stratégie de formation tout au long de la vie
- l'analyse des pratiques et des effets de l'alternance dans l'enseignement supérieur, l'alternance devant être appréhendée comme une modalité pédagogique et pas uniquement comme le recours à des contrats spécifiques, et les moyens de favoriser une pédagogie par projet et la mixité des publics en formation
- l'articulation des stratégies de formation régionales, des stratégies des branches professionnelles et des stratégies des établissements de formation supérieure en matière d'alternance
- le financement de cette politique, et notamment les leviers permettant aux universités de recourir de manière plus efficace à la taxe d'apprentissage

➤ CHIFFRES-CLES

- L'alternance dans le supérieur: moins de 7% des étudiants
- L'alternance dans le supérieur recouvre deux types de situations :
 - ✓ le **contrat d'apprentissage**, destiné aux jeunes, disposition de formation initiale financée en grande partie par la taxe d'apprentissage. On compte **113 400 étudiants apprentis** en 2011
 - ✓ le **contrat de professionnalisation**, destiné aux jeunes et aux adultes, classé en formation continue et financé par la contribution obligatoire des entreprises à la formation professionnelle continue. On compte **50 000 étudiants** dans les niveaux I à III en contrat de professionnalisation.
- Aujourd'hui, 28 % des apprentis suivent une formation supérieure
- En 2011, les effectifs en apprentissage dans le supérieur sont en augmentation (+15% sur 2 ans).

Rendu des travaux : été 2014

➤ LE CONTEXTE

Longtemps centré sur la seule mission de formation initiale, le rôle des établissements supérieurs en matière de formations continues professionnelles est amené à évoluer.

La formation tout au long de la vie a été reconnue pour la première fois comme une mission de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la loi du 22 juillet 2013. L'enjeu désormais est de mettre en place l'organisation, les formations, les politiques d'établissements correspondantes.

La réforme, en cours de négociation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage pose la question des enjeux pour l'ensemble des acteurs, en particulier ceux de l'enseignement supérieur. La mise en œuvre du compte personnel de formation, souhaité par les partenaires sociaux dans leur accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et instauré par la loi sur la sécurisation de l'emploi, doit permettre à toute personne ayant quitté le système éducatif sans diplôme d'accéder à un premier niveau de qualification ou de franchir un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Ce compte est donc un outil au service de la sécurisation des parcours professionnels et du développement de la compétitivité des entreprises. Il va générer une demande de formation à laquelle les établissements supérieurs doivent être en capacité de répondre.

La formation tout au long de la vie doit permettre d'ouvrir l'enseignement supérieur à des nouveaux publics, mais aussi aux besoins socio-économiques des territoires. Elle donne toute sa portée à la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur en le faisant participer pleinement au développement social, économique et culturel du territoire et de la Région. La formation tout au long de la vie offre de nouvelles perspectives pour les établissements d'enseignement supérieur. Cette évolution est l'occasion de repenser l'organisation de la formation dans l'enseignement supérieur : comme un ensemble de dispositifs coordonnés, accompagnant les personnes tout au long de leur parcours de vie.

En matière de formation continue, les universités et les établissements d'enseignement supérieur sont des opérateurs publics de formation de grande qualité, légitimes pour former tous les publics. Franchir un niveau de qualification, « rattraper » un niveau de formation initiale insuffisant par rapport aux besoins de l'emploi – y compris par le biais du DAEU, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, qui, en l'absence de baccalauréat, permet d'entreprendre des études supérieures –, ou faire valider par un diplôme une expérience professionnelle par le biais de la VAE : les modalités de mise en œuvre d'une stratégie de formation tout au long de la vie sont variées. Et l'enseignement supérieur a des atouts à faire valoir : il prépare à des diplômes nationaux et ses formations sont adossées à la recherche.

Aujourd'hui, l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur correspond à moins de 5% du marché, alors que les mêmes établissements assurent près de 90% des formations initiales. Le dialogue renforcé entre les milieux socio-professionnels et l'enseignement supérieur permettra de définir de nouvelles stratégies dans ce secteur stratégique pour l'emploi, pour la compétitivité de notre économie.

➤ LES ENJEUX

Dans le cadre de ses travaux sur ce sujet, le comité Sup'Emploi sera notamment amené à s'interroger sur les enjeux suivants :

- Quels sont les atouts des établissements d'enseignement supérieur ainsi que les verrous à débloquent afin relever le défi du développement de la formation professionnelle continue ?
- Quelles évolutions de l'offre de formation sont-elles nécessaires pour permettre d'offrir aux salariés les moyens de progresser en qualification ou d'adapter leurs compétences aux évolutions du monde du travail ?
- Quelle stratégie de recours au numérique en matière de formation tout au long de la vie ?
- Comment faire de la formation tout au long de la vie un axe stratégique des établissements et des politiques de site ?
- Comment mieux articuler les moyens et les dispositifs dans une stratégie coordonnée au niveau d'un site, et concertée au niveau régional pour une meilleure adaptation aux besoins économiques ?
- Comment dynamiser le recours aux dispositifs de validation des acquis, et en particulier la VAE, dans l'enseignement supérieur ?

➤ CHIFFRES-CLES

- En 2010, **61 400 diplômes** de l'enseignement supérieur, dont 38 200 diplômes nationaux et 23 200 diplômes d'université, ont été obtenus en formation continue dans l'enseignement supérieur
- Pour les diplômes nationaux, cela représente 10,4% du nombre de diplômes obtenus en formation initiale
- **Environ 4 000 validations des acquis de l'expérience** (VAE) sont obtenues tous les ans dans les universités, dont presque 60 % concernent des diplômes complets
- Le chiffre d'affaires de l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur, écoles et universités confondues, s'élève à 388 millions d'euros, ce qui correspond à moins de 5% du marché de la formation professionnelle continue, tous niveaux confondus. Si l'on compare l'action des établissements d'enseignement supérieur en matière de formation continue aux seuls organismes qui dispensent des formations supérieures, la part des écoles et universités s'élève cependant à 15%

COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITE SUP'EMPLOI

ORGANISATION

Rassemblant des personnalités reconnues pour leurs compétences, leurs expériences, ou leurs travaux, le comité Sup'Emploi a pour objectif de renforcer le dialogue et les synergies entre l'enseignement supérieur et son environnement socio-économique, avec un double objectif : améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et faire contribuer l'enseignement supérieur au redressement du pays et à sa compétitivité.

Ce comité est une instance de dialogue et de réflexion stratégique sur l'ensemble des politiques et mesures mises en place pour l'insertion des étudiants et, plus généralement, l'amélioration du lien formation-emploi dans l'enseignement supérieur.

Le comité formulera des avis et propositions à l'intention de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui lui adressera annuellement une lettre de mission listant les sujets prioritaires sur lesquels le gouvernement souhaite recueillir son avis et ses propositions. Il pourra également s'autosaisir de certains sujets et examiner les propositions émanant de ses membres.

Le comité se réunira plusieurs fois par an pour traiter les sujets qui lui seront confiés ou qu'il aura choisis. Il pourra décider de mettre en place, sur un sujet spécifique, un groupe de travail avec des acteurs représentatifs et/ou experts du sujet en question.

Pour assurer son fonctionnement, le comité s'appuiera sur les services de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, notamment le département de la stratégie de la formation et de l'emploi.

Le comité pourra auditionner les experts qu'il jugera utiles à ses travaux. Il pourra s'appuyer sur les travaux d'expertise et statistiques existant au sein des administrations et organismes travaillant sur ces enjeux (DGESIP, DGRI, DGESCO, DEPP, DGEFP, DARES, DGCIS, CGSP, Insee, Cereq, acteurs du service public de l'emploi...) et il pourra mobiliser les administrations concernées pour contribuer à ses travaux.

Le champ de compétences du comité concerne les problématiques suivantes :

- les modalités visant à renforcer le lien formation-emploi et le dialogue entre les acteurs de l'enseignement supérieur et les partenaires socio-professionnels ;
- les modalités de veille pour anticiper les nouveaux métiers et les nouveaux besoins de formation ;
- les politiques d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi des étudiants, aux niveaux national, régional et local, dans la perspective de mise en place du service public régional d'orientation (SPRO) et de l'action des Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) ou de structures équivalentes au sein des établissements d'enseignement supérieur, en lien avec le service public de l'emploi ;
- les actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et des diplômés ;
- la formation tout au long de la vie, dont la formation continue et la validation des acquis de l'expérience, dans un objectif de renforcer la part des établissements d'enseignement supérieur ;
- le rôle et la place de l'expérience professionnelle dans la formation : développement de l'alternance, et notamment de l'apprentissage, dans l'enseignement supérieur, développement et encadrement des stages étudiants en milieu professionnel dans les cursus, conciliation entre études et emplois ;
- le développement d'une « approche compétences » dans l'enseignement supérieur, intégrant la réflexion sur les référentiels de compétences au sein des formations, la simplification des intitulés de diplôme et la certification des formations supérieures, la formalisation des compétences acquises dans le cadre des études et des expériences extra-cursus.

COMPOSITION DU COMITE SUP'EMPLOI

HENRI LACHMANN



Vice-président administrateur référent de Schneider Electric SA, après avoir été successivement, depuis 1996, administrateur, président directeur général du groupe puis président du conseil de surveillance. Diplômé d'HEC Paris et expert comptable, il a débuté au sein du cabinet d'audit Arthur Andersen, puis occupé des fonctions de direction générale à la Compagnie Industrielle et financière Pompey, puis à la Financière Strafor, devenue Strafor Facom.

FRANÇOISE GRI



Directrice générale du groupe Pierre et Vacances - Center Parcs, après avoir été PDG de Manpower Group France. Elle est également membre des instances de gouvernance de Rexel, d'Edenred et du Crédit Agricole. Membre du comité d'éthique du MEDEF, vice-présidente du GPS (groupement des professions de services) et de l'Institut de l'entreprise, elle figure parmi les 50 femmes d'affaires les plus influentes du monde (classement annuel du magazine américain Fortune).

MEMBRES

GEORGE ASSERAF



Inspecteur général de l'administration de l'Education nationale, directeur de l'ONISEP depuis mai 2013, il est également président de la Commission nationale de la certification professionnelle depuis 2005 et du comité d'orientation du groupe Prospective des métiers et des qualifications au Commissariat général pour la stratégie et la prospective depuis 2006. Agrégé de sciences économiques, il a successivement enseigné en lycée, à l'Ecole Normale Supérieure et occupé diverses fonctions d'expertise et d'encadrement dans plusieurs ministères et au niveau européen. C'est un expert du lien formation-emploi.

MURIEL PENICAUD



Directrice générale des ressources humaines chez Danone. Titulaire d'un DEA en histoire, sciences de l'éducation et psychologie, elle remplit diverses fonctions auprès de Michel Delebarre, ministre du travail, en 1985, puis intègre le groupe Danone en 1990 comme directrice de la formation, qu'elle ne quitte qu'entre 2002 et 2008 pour la direction générale adjointe de Dassault. Elle a co-signé en 2010 avec Henri Lachmann et Christian Larose le rapport sur « Le bien-être et l'efficacité au travail » dans lequel figurent 10 propositions pour l'amélioration des conditions de travail en entreprise.

LUC-FRANÇOIS SALVADOR



Président du groupe Sogeti France. Il est chargé de l'animation des activités Défense Nationale du groupe Capgemini depuis 2009, où il travaille depuis 1978. Diplômé de l'University College of the Witswatersrand (Afrique du Sud), c'est un spécialiste des services informatiques de proximité. Après avoir mené à bien la fusion entre Sogeti et Transiciel, il a été nommé en 2007 Président du nouvel ensemble qui regroupe aujourd'hui 20 000 personnes, Sogeti France.

CHRISTOPHE LECANTE



Président du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie, administrateur et président de la commission Innovation du Comité Richelieu, il est aussi Président de la société TecKnowMetrix, entreprise spécialisée dans la collecte, le traitement et l'analyse de l'information concernant l'innovation et la recherche quel que soit le domaine technologique.

GENEVIEVE BEL



Vice-présidente de la CGPME nationale, déléguée à l'entrepreneuriat féminin, elle est aussi présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental, membre de la section Éducation, culture et communication et membre du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle et de sa commission permanente.

CORINNE MARGOT



Directrice des ressources humaines et de la communication du groupe SOITEC. Titulaire d'un DEA de droit européen et d'un DESS en gestion des entreprises, elle a fait toute sa carrière dans la gestion des ressources humaines et la communication.

JEAN-LOUIS BANCEL



Président du Crédit Coopératif depuis 2009. Diplômé d'HEC, de l'ENA, détenteur d'une licence de droit des affaires et d'un DESS de droit public, il a occupé diverses fonctions au ministère des Finances, puis a été directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la Consommation, Véronique Neiertz. Il a évolué ensuite dans le secteur mutualiste et siège dans les instances de gouvernance de BTP Banque, CoopFr, l'Alliance coopérative internationale, l'IRD Nord-Pas de Calais, la Mutuelle centrale des Finances, ainsi que de l'Autorité des normes comptables.

SOPHIE BINET



Conseillère principale d'éducation en lycée professionnel, elle est membre du bureau confédéral de la CGT, membre du bureau national de l'UGICT-CGT, chargée des jeunes diplômés. Elle a été vice-présidente de l'UNEF de 2007 à 2008 et a siégé 4 ans au CNESER.

THIERRY CADART



Enseignant en mathématiques, il est secrétaire national de la CFDT chargé de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Il a été le secrétaire général du Sgen-CFDT de 2007 à 2012.

GILLES ROUSSEL



Président de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, il préside la commission Formation et insertion professionnelle de la CPU (Conférence des présidents d'universités). Ancien élève de l'ENS Ulm, docteur en informatique, il a dirigé le laboratoire d'informatique Gaspard-Monge de son université et y a exercé des responsabilités au sein des commissions budget-finances, informatique, et dans son conseil scientifique.

ALAIN BRAVO



Président du réseau national de recherche en télécommunications et de la SEE (société de l'électricité, de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication). Ancien directeur de Supélec (2004-2013). Diplômé de l'école Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, ce spécialiste des télécommunications a exercé au ministère des Postes et Télécommunications, puis à la Générale des Eaux où il a créé SFR, dont il a été le PDG. Après une période chez Alcatel, notamment à la direction de la recherche et de la technologie, il a fondé une entreprise personnelle de conseils et de réalisations en transfert de technologies.

ANNE AUBERT



Vice-présidente Orientation, réussite et insertion professionnelle de l'université de la Rochelle et présidente de la Courroie (conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion des étudiants). Enseignant-chercheur en neurobiologie, elle a créé la Maison de la réussite et de l'insertion professionnelle à l'université de la Rochelle.

JEAN-MARIE FILLOQUE



Chargé de mission pour la formation tout au long de la vie (FTLV) au PRES Université européenne de Bretagne, il a été vice-président de l'université de Bretagne occidentale en charge de la formation tout au long de la vie et président de la conférence des directeurs de services universitaires de formation continue.

EMMANUEL ZEMMOUR



Étudiant en master d'économie à l'ENS de Paris, il est président de l'Union nationale des Étudiants de France (UNEF) et membre du CNESER depuis 2009.

CLAIRE GUICHET



Étudiante en master 2 Études Politiques à l'université Paris II Panthéon-Assas, elle a été présidente de la FAGE (Fédération des Associations générales étudiantes) et a représenté les étudiants français au sein de l'European Students Union. Depuis 2010, elle représente la FAGE au sein du Conseil économique, social et environnemental.

OLIVIER FARON



Administrateur général du CNAM (conservatoire national des arts et métiers). Ancien élève de l'ENS Saint-Cloud, agrégé et docteur en histoire, il a été professeur aux universités Lyon 2, Paris 4 et directeur de l'ENS Lyon. Il a également exercé plusieurs fonctions de conseil auprès des pouvoirs publics.

LAURENT BEAUVAIS



Président PS de la région Basse-Normandie et président de la commission enseignement supérieur de l'ARF (Association des régions de France). Diplômé de Sciences Po et titulaire d'un DEA d'économie, il a mené de front une carrière politique et administrative. Il a travaillé aux côtés de Jean-Pierre Chevènement puis de Laurent Fabius au ministère de la Recherche et de l'Industrie, puis au cabinet de Hubert Curien. Il a ensuite retrouvé le CNRS, à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, puis au Ganil (Grand accélérateur national d'ions lourds) à Caen.

JEAN-PIERRE BOISIVON



Professeur émérite à l'université Paris 2 Panthéon-Assas, délégué général de l'Institut de l'entreprise, administrateur de Lafarge SA, membre du Cercle des économistes, son parcours professionnel l'a conduit à exercer des responsabilités dans l'éducation et dans les entreprises. Instituteur puis professeur des universités, il a enseigné aux différents niveaux du système éducatif, créé la Direction de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Education nationale et dirigé le groupe ESSEC. Il a également exercé des responsabilités à la Bourse, à la Caisse d'Épargne de Paris et à l'Union de Banques à Paris.

PASCAL MORAND



Directeur général adjoint de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Île-de-France. Diplômé d'HEC, titulaire d'un DEA en sciences des organisations et docteur d'Etat en sciences économiques, il a été, entre autres responsabilités, directeur général de l'Institut français de la mode, puis de ESCP Europe. Il est membre de l'Académie des technologies, président du conseil stratégique des Docks-Cité de la mode et du design, ainsi que de l'Institut pour l'innovation et la compétitivité.

LAURENT BIGORGNE



Directeur de l'Institut Montaigne depuis 2010. Agrégé d'histoire et diplômé de Sciences Po, il a accompli la plus grande partie de sa carrière à Sciences Po, comme directeur des 1ers cycles de 2001 à 2003, directeur des études et de la scolarité de 2003 à 2008 et directeur adjoint de 2007 à 2009. Il a aussi été détaché en 2008-2009 auprès de la London School of Economics, avant d'être recruté par l'Institut Montaigne en octobre 2009 comme directeur des études.